

Lorsque la ministre a témoigné devant le comité et a donné les garanties en question, elle s'est basée elle aussi sur les renseignements les plus sûrs à sa disposition. Je crois que l'on doit se rappeler que le gouverneur de la Banque du Canada lui-même a déployé des efforts extraordinaires, selon moi, afin d'obtenir du monde de la finance et du grand public qu'ils souscrivent à la mesure prise, car il s'inquiétait des répercussions qu'une faillite pourrait avoir sur le système bancaire canadien. On peut ne pas être d'accord, mais c'est une question de jugement. Il a porté ce jugement à l'époque et la ministre a exprimé le sien.

Mon honorable collègue a soulevé vraiment les questions importantes sur lesquelles il faut se pencher à la fin de sa déclaration lorsqu'il a affirmé qu'il voulait en savoir davantage pour être en mesure de pouvoir examiner cette question en toute connaissance de cause. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Il faut en effet qu'il soit bien informé. Cependant, il faut s'adresser aux meilleures sources possibles.

Mises à part les discussions intéressantes que nous avons dans cette enceinte, je dois admettre que je ne suis pas la meilleure source d'information possible au sujet des problèmes qui ont surgi dans le cas de cette banque. Une multitude de questions se posent. Il suffit de lire les journaux pour s'apercevoir que chaque jour on fait d'autres affirmations qui sont parfois vraies et d'autres fois non, ou vraies et fausses en partie seulement. On l'ignore au juste. A mon avis, la meilleure façon de procéder est de demander aux personnes qui ont pris ces décisions et qui sont en mesure de répondre aux questions, car elle sont au courant des faits et possèdent un jugement sûr, d'expliquer aux comités législatifs ce qui s'est passé, ce qu'elles ont fait et quelles sont leurs réponses à ces questions. Ces questions sont pertinentes et devraient être posées. Toutefois, je tiens à dire à mon collègue que le Sénat n'est pas l'endroit pour le faire, tout simplement parce que vous n'obtiendrez pas des renseignements complets, une vérité que je préférerais ne pas admettre. Les renseignements complets seront fournis au comité où des gens comme le gouverneur de la Banque du Canada, l'inspecteur général, les cadres supérieurs des banques et toutes les personnes impliquées dans cette affaire seront présentes pour répondre aux questions. A mon sens, voilà la procédure à suivre.

Le sénateur MacEachen: Honorables sénateurs, c'est l'attitude que le gouvernement a adoptée pour éviter de répondre aux questions à ce sujet. Ce n'était pas le gouverneur de la Banque du Canada ni l'inspecteur général des banques qui ont déclaré que cette institution était solvable, c'était un représentant du gouvernement du Canada. Ce n'était pas le gouverneur de la Banque du Canada qui a dit que, à son avis, les Canadiens pouvaient se fier à cette banque, c'était un représentant du gouvernement du Canada. Il faut se demander comment les représentants du gouvernement ont pu commettre une telle erreur.

Parlant au nom du gouvernement, le ministre a dit qu'on avait agi sur la foi des meilleurs renseignements disponibles. Me dirait-il de quels renseignements le gouvernement disposait pour évaluer le portefeuille d'avoirs de la Banque Commerciale canadienne et s'agissait-il des meilleurs renseignements disponibles?

[Le sénateur Roblin.]

Le sénateur Roblin: Je crois qu'il est parfaitement exact que le gouverneur de la Banque du Canada n'est pas venu au Sénat prendre part aux délibérations en même temps que le ministre, mais ses vues sur la question sont bien connues et ont été exprimées publiquement en d'autres occasions.

Quoi qu'il en soit, je reviens à l'opinion de mon honorable ami. Je ne crois pas qu'il s'attende vraiment à ce que je puisse traiter en détail de cette question qui relève de la compétence du ministre. Si je voulais éluder la question, je me contenterais d'en prendre note, mais je cherche une solution constructive, ce qui veut dire, à mon avis, donner l'occasion aux sénateurs et aux députés des Communes, selon le cas, d'interroger ceux qui ont fait des déclarations, ceux qui ont été consultés et à qui l'on s'est fié dans cette affaire. J'inclus évidemment le ministère.

Je crois que le mieux serait d'interroger ceux qui dirigeaient l'opération, car il est clair dans mon esprit que les autres membres du cabinet ne sont pas aussi bien renseignés et ne sont pas en mesure de répondre avec toute l'exactitude que la situation exige.

Le sénateur MacEachen: Honorables sénateurs, je ne demande pas au leader des précisions sur ce que d'autres ont dit; je lui demande d'expliquer ce qu'il a dit lui-même cet après-midi. De son propre chef, en sa qualité de leader du gouvernement, il a dit que le gouvernement s'était appuyé sur les renseignements les plus sûrs qu'il avait à sa disposition. Je lui demande: quels sont les «renseignements sûrs» dont parle le leader, que le gouvernement avait à sa disposition concernant les actifs de la Banque Commerciale du Canada? Je lui demande d'expliquer ce qu'il a dit cet après-midi même.

Le sénateur Roblin: Mon honorable ami sait parfaitement bien que lorsque je présente un projet de loi, par exemple, je peux donner les principes généraux sur lesquels il se fonde, mais, même à ce stade, on reconnaît généralement au Parlement que le ministre ou sénateur qui présente un texte législatif n'est pas nécessairement la plus haute autorité en la matière. C'est pourquoi le système de comités existe. Nous pouvons en comité demander aux spécialistes en la matière de nous expliquer leur opinion sur laquelle le gouvernement a fondé sa politique, et ensuite on peut juger de la situation. J'en reviens à dire que c'est par le comité qu'il faut passer.

Si je connaissais par cœur tous les faits, c'est volontiers que je les aurais exposés séance tenante aux sénateurs, mais je ne les connais hélas pas et j'ai la franchise de l'avouer. C'est également en toute franchise que j'affirme que le meilleur endroit où obtenir les renseignements recherchés, c'est au comité où ceux qui ont offert des conseils et ceux qui les ont reçus, notamment le ministre chargé du dossier, pourront répondre à toutes les questions que l'on posera.

Le sénateur MacEachen: Honorables sénateurs, je n'ai rien à redire au principe général de la déclaration du leader. Ce sont cependant ses observations qui m'intriguent. Il a reconnu que nous avions droit à tous les renseignements. Il a ensuite ajouté que le gouvernement avait fondé sa décision sur les renseignements les plus sûrs à sa disposition.